



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'APINAC

22 juillet 2021 - 20H30

Les membres du conseil municipal se sont réunis le 22 juillet 2021 à 20H30, à la mairie, sous la présidence du maire, Simone Christin-Lafond.

Présents : Marie Claire BARCOUDAT, Alain CHAZAL, Simone CHRISTIN-LAFOND, Jean BRANSIET, Sylvie COUVREUR, Alcide CROS, Joseph GAGNAIRE, Jérôme MAY et René SUCHET.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Absents représentés : Séverine JASSERAND et Leatitia CLAVIER

Votants : 11

Secrétaire de séance : Marie Claire Barcoudat

Madame la maire ouvre la séance et soumet aux membres du conseil municipal l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2021. Il est adopté à l'unanimité.

1. le plan partenarial de gestion de la demande de logement social (PPGDLS) de Loire Forez Agglomération.

Madame la maire expose à l'ensemble du conseil municipal que le conseil communautaire en date du 26 janvier 2021 a initié la révision du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

Ce plan d'une durée de 6 ans, définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information du public en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales.

L'objectif de ce plan est notamment de permettre une meilleure information et orientation des demandeurs de logements locatifs sociaux, et une meilleure coordination entre acteurs.

La révision du plan porte sur les éléments suivants :

- Extension du dispositif à l'échelle du périmètre de Loire Forez agglomération en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 ;
- Intégration des maisons France Services dans les dispositifs d'accueil et d'information des demandeurs ;
- Intégration d'un système de cotation des demandes de logement social, en lien avec la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN). Il s'agit d'un outil d'aide à la décision, la caisse d'allocations familiales restant souveraine dans le processus d'attribution.

L'ensemble du conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLS).

2. Révision du règlement d'utilisation de la salle des fêtes communale

Madame la maire expose au conseil municipal que le maire est chargé de conserver et d'administrer les propriétés de la commune. Il détermine les conditions dans lesquelles les locaux communaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Concernant la salle des fêtes ces modalités de fonctionnement relèvent du règlement d'utilisation.

Madame la maire propose au conseil municipal de la faire évoluer sur deux points :

- intégration des conditions sanitaires définies par le gouvernement et les services de l'État,
- instauration d'une caution lors de la location de la salle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Révision des tarifs de location de la salle des fêtes communale

Le conseil municipal fixe la contribution financière due par l'administré pour l'utilisation d'un local communal. Madame la maire expose qu'il serait souhaitable de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes située 345 Route de Tiranges pour notamment, mieux prendre en compte les frais de ménage.

Elle propose les dispositions suivantes :

NOUVEAUX TARIFS

Durée de la location	Particulier de la commune	Particulier et association Hors commune
Week-end (du samedi matin au dimanche soir)	270€	450€
Journée 8h-18 h	120€	230€
Demi-journée (sans cuisine) 8h-12 h ou 14h-18h	60€	100€

La prestation ménage est fixée à 120 euros.

La caution est fixée à 1 000 euros.

Ces dispositions concernent toute nouvelle réservation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Informations diverses

- Pour bien analyser la programmation des aménagements et travaux à venir, tant sur le plan chronologique que financier, le conseil municipal met en place deux commissions de travail, l'une sur la rénovation du centre bourg et sur les infrastructures, l'autre centrée sur les hameaux avec l'entretien du patrimoine (sentiers, chemins, monuments, lavoirs...);
- **Commission mobilité** : des questionnaires seront distribués aux habitants en septembre—via l'application Illiwap et sous format papier—pour connaître leurs souhaits et leurs suggestions. Ces questionnaires concerneront deux propositions de transport, d'une part l'utilisation de la ligne de proximité du vendredi matin (marché de Saint Bonnet) et d'autre part, la mise en place d'un covoiturage local ;
- Une réunion publique sera organisée à l'automne si les conditions sanitaires le permettent ;
- Date prévisionnelle du prochain conseil municipal **le jeudi 30 septembre 2021.**

Fin de la séance du conseil municipal à 21h50.